

# LANCEMENT DE SOS INSCRIPTION 2020

CONTACTE NOUS !  
0 806 079 069  
sosinscription@unef.fr  
sos-inscription.fr



A partir du 19 mai, des milliers de jeunes recevront des premières réponses à leurs vœux sur la plateforme de Parcoursup. Alors que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a refusé d'assouplir le calendrier de Parcoursup malgré la crise du covid 19, de nombreux·ses jeunes vont découvrir des réponses avec le stress d'une liste d'attente interminable et l'incertitude de trouver une inscription qui correspond à son choix d'orientation pour la rentrée. La crise sanitaire actuelle ne fait que renforcer ce stress alors que l'examen national du baccalauréat se fait dans des conditions inédites.

Cette année marque la troisième année de mise en place de Parcoursup et ainsi de la sélection à l'entrée de l'Université. La cour des comptes démontrait il y a quelques mois l'inefficacité de cette réforme pour améliorer la réussite ou encore l'orientation des étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur. Chaque année des milliers de jeunes continuent donc d'être refusé·e·s à l'entrée de la filière de leur choix, de voir leurs projets d'avenir brisé·e·s, car le gouvernement a préféré sélectionner plutôt que créer des places dans les universités. Dans le même temps, les réformes du bac et du lycée viennent renforcer le processus de sélection dès le secondaire et le droit à la poursuite d'études en master n'est pas encore une réalité pour tou·te·s. Opposés à ce processus de fermeture progressive des portes de l'enseignement, l'UNEF, l'UNL, la FCPE, le SAF et PLUS relancent cette année le dispositif SOS Inscription, saisi chaque année de plus d'un million de demandes, pour accompagner les jeunes et leur famille de la seconde au master.

## LANCEMENT DU DISPOSITIF SOS INSCRIPTION 2020



Répondre au droit à l'inscription de chacun·e dans la formation de son choix

Face aux nombreux problèmes d'inscription que rencontrent les jeunes du fait de l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université, l'UNEF, l'UNL, la FCPE, le SAF et PLUS relancent le dispositif SOS Inscription afin d'accompagner les jeunes dans leurs démarches vers l'enseignement supérieur. Nous mettons ainsi en place de nombreux outils pour informer et accompagner les jeunes et leur famille.



**Une plateforme d'information, de recensement et d'aide** sur le site dédié **sos-inscription.fr**. Sur ce site, les jeunes et leurs familles pourront trouver une **foire aux questions** pour répondre à l'ensemble des interrogations sur le processus d'inscription mais également sur les aides sociales dont ils et elles peuvent bénéficier.



**Des réseaux sociaux** relais d'un maximum d'information au quotidien sur les comptes facebook, instagram et twitter de SOS Inscription et des différentes organisations.



**Un formulaire pour le suivi quotidien de chaque jeune pour trouver une inscription** permettant de décrire sa situation et ses problématiques. Les militant·e·s mobilisés sur le dispositif pourront ainsi répondre au mieux aux problématiques rencontrées par chacun·e. Pour les jeunes cherchant une inscription, nous rentrerons ensuite en contact avec les établissements afin de trouver des places disponibles.



**Une hotline téléphonique au 0 806 079 069**. Chaque jeune, chaque parent d'élève a donc la possibilité d'avoir un interlocuteur ou une interlocutrice au téléphone pour lui expliquer les procédures, pour l'aider dans ses démarches et pour chercher avec lui/elle des solutions d'inscription.



## Informers et accompagner les étudiant·e·s sur leurs droits à la poursuite d'étude en master

Depuis la loi de 2016 sur le master chaque étudiant·e·s titulaire d'une licence a un droit garanti à une inscription en master. Il faut ainsi saisir le rectorat par le biais de la plateforme [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr). Malgré la loi ce droit est difficilement mis en place par les établissements, face aux difficultés rencontrées par les étudiant·e·s, par le biais du dispositif Sos inscription l'UNEF accompagnera tou·te·s celles et ceux qui ne trouvent pas d'inscription en master.



## Informers et accompagner les familles et les jeunes dans leur choix d'affectation

Suite à la crise sanitaire, l'accompagnement à distance à l'orientation par les équipes pédagogiques, n'a pu se faire dans des conditions satisfaisantes. Les dernières réformes du baccalauréat et du lycée rendent le processus d'affectation bien plus difficile imposant des choix de matière en première et terminale ayant un impact sur la sélection via Parcoursup par la suite. Les bénévoles de l'UNL et la FCPE seront mobilisé·e·s pour permettre de répondre et trouver des solutions aux problématiques rencontrées.



## Informar les jeunes sur leurs droits sociaux

Par le biais du dispositif Sos inscription nous informerons et accompagnerons également les jeunes dans leurs démarches sociales. Demande de bourse, de logement, d'APL, de titre de séjour, l'inscription dans le supérieur ne se concentre pas uniquement sur l'obtention d'une formation, la foire aux questions disponible sur [sos-inscription.fr](https://sos-inscription.fr) répondra également à ces problématiques.

## II. PARCOURSUP 2019, UN OUTIL DE SÉLECTION LAISSANT DES MILLIERS DE JEUNES SUR LE CARREAU

Si la session 2019 de Parcoursup a connu quelques évolutions techniques en terme de calendrier, du nombre de filières disponibles sur la plateforme ou encore par la mise en place du répondeur automatique, le fondement du dispositif reste le même : une sélection des étudiant-e-s empêchant aux jeunes d'étudier dans la filière de leur choix. Le nombre de jeunes sans inscription n'a ainsi pas augmenté, au contraire. La plateforme est restée opaque et créatrice d'inégalité.

### ⊗ 58 724 jeunes sans inscription à l'issue de la première phase en 2019

En 2019, 58 724 jeunes se sont retrouvé-e-s sans solution d'inscription à l'issue de la phase principale, c'est 11 466 de plus qu'en 2018. Ces jeunes n'ont donc pas eu la possibilité de s'inscrire dans la filière de leur choix, les propositions faites pendant la phase complémentaire résultant le plus souvent d'une inscription par défaut des jeunes. La sélection instaurée par la loi ORE et mis en place par le biais de Parcoursup, loin de mieux orienter les jeunes, ferme chaque année davantage les portes de notre enseignement supérieur.

Au total, le nombre de bachelier-ère-s ayant au moins une proposition en phase principale était en recul pour les bac généraux (de 98 à 97%), technologiques (de 92 à 90%) et les bac professionnels (86% à 79%) qui subissent le recul le plus important.



### Un logiciel toujours opaque

Suite à la question prioritaire de constitutionnalité déposée par l'UNEF et soutenue par la FCPE, l'UNL et le SAF, les algorithmes locaux de traitement des candidatures sur Parcoursup doivent maintenant être rendus publics par les établissements. Ceux-ci, malgré une demande de communication faite par l'UNEF dès le 19 Mai, ne l'ont toujours pas fait et maintiennent ainsi l'opacité de la plateforme. Les jeunes et leur famille doivent pouvoir connaître les critères de sélection ! La transparence est par ailleurs nécessaire pour s'assurer de l'absence de discrimination dans le traitement des candidatures.



## Des inégalités entre les bachelier·ère·s

Bien que la plateforme ait rassemblé 1500 formations en plus par rapport à 2018, en 2019 le temps d'attente pour obtenir un premier vœu reste plus élevé pour les bachelier·e·s professionnels qui attendent encore 3 fois plus que les bachelier·e·s généraux et 2,5 fois plus pour les bachelier·e·s technologiques même si les temps d'attente diminuent du fait également de la réduction des délais de réponses en début de phase principale.

Le processus d'affectation est basé sur des paramètres contestables tels que celui du lycée d'origine qui conduit à prioriser des élèves dans le classement à partir de critères aléatoires tels que la réputation et le pourcentage de réussite au baccalauréat de leur lycée. Nos organisations partagent la préconisation du rapport de la Cour des Comptes de février 2020 de supprimer ce critère.

Si Parcoursup a permis d'augmenter le nombre de propositions faites aux boursiers par rapport à APB grâce à la fin de la hiérarchisation des vœux, il n'a provoqué qu'une légère hausse du nombre d'acceptations de propositions dans l'enseignement supérieur par ces candidats. Les quotas boursiers introduits dans Parcoursup ne sont pas suffisants pour garantir l'accès des boursiers aux formations en tension.

## III. NOS ORGANISATIONS

SOS Inscription est une plateforme d'aide à l'inscription militante.

L'UNEF, l'UNL, la FCPE, PLUS et le SAF sont des organisations qui font le choix de mettre tous les outils à disposition pour aider les étudiant·e·s.

### L'Union Nationale des Etudiants de France

L'UNEF est le syndicat de tous les étudiants. Quels que soient leurs établissements ou leurs filières, l'UNEF informe les étudiants, défend leurs droits, leurs conditions d'études, et organise la solidarité. Le syndicat étudiant est indépendant des administrations, des partis politiques et des gouvernements. Ce sont les adhérent·e·s qui décident.

La force et l'efficacité de l'UNEF, c'est sa démarche. Par le nombre d'adhérents et d'étudiants qui la soutienne, et en se mobilisant, l'UNEF s'impose ainsi dans les négociations avec les directions des établissements ou auprès des pouvoirs publics, pour faire avancer les droits des étudiants.

### Passerelle Lycée Université Solidaire

L'association PLUS met en lien des étudiant·e·s et des lycéen·ne·s afin de garantir un accompagnement par les pairs à l'entrée dans le supérieur. L'association a donc pour objectif de favoriser l'intégration des étudiant·e·s à leur nouveau cadre d'études et de vie, à la prise d'autonomie et la réussite de tous et de créer de la solidarité entre étudiant·e·s et futurs étudiant·e·s.



## L'Union Nationale Lycéenne

L'UNL est une organisation lycéenne de France avec 7.000 adhérents et présente dans près de 80 départements. Elle a pour but d'informer les lycéens quant à leurs droits, les soutenir et les conseiller en cas de problèmes vis-à-vis de l'administration, des conseils de discipline, etc...

L'UNL s'implique aussi dans la vie des établissements et représente les lycéens dans l'ensemble des instances de la démocratie lycéenne, du CVL au CSE, en faisant vivre des projets comme la création d'une Maison Des Lycéens (MDL), d'un journal lycéen, etc. mais aussi en cherchant à améliorer un peu plus la capacité des lycéens à se faire entendre et à être partie prenante des décisions qui les concernent. Elle est enfin une force de proposition aussi bien au niveau national qu'au niveau local pour obtenir des améliorations concrètes des conditions de vie des lycéens, ainsi que de leurs conditions d'études. L'UNL agit également activement contre toutes les formes de discrimination qui peuvent toucher les lycéens, qu'elle soit liée à leur couleur de peau, à leurs orientations sexuelles ou encore à un handicap.

## Fédération Nationale des Conseils de Parents d'élèves des Écoles laïques

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire y compris dans les établissements français à l'étranger.

Ce n'est ni un syndicat, ni un parti politique mais un vaste réseau de parents d'élèves adhérents et élus dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées de l'enseignement public. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. La FCPE est une force de proposition et joue un rôle de contre-pouvoir. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

## Syndicat des Avocats de France

Créé en 1974, le Syndicat des avocats de France milite pour une justice plus démocratique, de qualité égale pour tous, proche des citoyens et garante des droits et libertés publiques et individuelles. Les avocats du SAF placent le justiciable au cœur de leur réflexion, ils s'engagent pour les libertés et pour la défense des intérêts professionnels des avocats.



CONTACTE NOUS !

0 806 079 069

[sosinscription@unef.fr](mailto:sosinscription@unef.fr)

[sos-inscription.fr](http://sos-inscription.fr)